

Objectifs :

Il s'agit d'une activité de plaisir et de détente entre adhérents d'une association (l'ASCVB).

Lieu :

Salle polyvalente de Vaulnaveys le Bas. Cette salle n'est pas un gymnase et, par conséquent ne dispose pas d'un équipement très adapté. Il est demandé aux participants de prendre le plus grand soin des équipements existants, ainsi que de veiller à l'entretien minimum de la salle.

Horaires et encadrement :

A partir du Jeudi 11 septembre 2025, hors vacances scolaires avec Cindy

de 12H30 à 13H30

Tarifs:

- La cotisation familiale à l'ASCVB est exigée. Elle est de 15 € une fois par an et par famille.
- L'inscription pour l'année est de 130 € pour 1 cours **avec 1 cours d'essai**.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION AVEC DOSSIER COMPLET (Fiche inscription, fiche familiale, et règlements) LE 26 SEPTEMBRE 2025.

Assurance :

Comme il l'est dit plus haut, l'ASCVB n'est pas un club de remise en forme, mais une association qui met en place des activités pour des adhérents qui en acceptent le principe. C'est l'**assurance personnelle** de l'adhérent qui sera mise en jeu en cas d'accident corporel. Par contre, l'ASCVB assure cette activité auprès de la MAIF en responsabilité civile, et pour les dégâts qui pourraient être occasionnés aux biens d'autrui du fait de cette activité (salle notamment).

CIRCUIT TRAINING

ADO ou **ADULTE** souhaitant participer à l'activité :

Monsieur Madame

NOM, prénom

Année de naissance : L L L L

Adresse complète :

Tél fixe L L L L L L L L L L Portable L L L L L L L L L L E-mail.....

Personne à joindre en cas d'urgence aux heures de l'activité :

NOM, prénom :

Téléphone L L L L L L L L L L

participation CE carte étudiant (-20%) facture

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

un chèque d'un montant de 130 € les 32 séances, établi à l'ordre de l'ASCVB.

fiche familiale et adhésion de 15 € à l'ASCVB.

Si vous l'avez déjà donnée, veuillez préciser pour quelle activité

Je soussigné (e)..... certifie l'exactitude des informations fournies ci-dessus.

Etabli à Vaulnaveys-le-Bas, le

Signature :

NB : L'association se donne le droit d'annuler l'activité si l'effectif est insuffisant. En conséquence les plannings ne seront définitifs qu'après 3 séances à partir de la rentrée.